



**Association des Maires
de Martinique**

Infos 972



Le Mot du Président

Du 12 au 13 avril 2019, François BAROIN, Président de l'Association des Maires de France a effectué une visite en Martinique, après avoir fait escale à Saint-Martin et en Guadeloupe.

Dans le cadre de cette visite-éclair orchestrée à l'aide d'un programme très dense, une rencontre a d'abord eu lieu le vendredi soir avec les maires et les parlementaires. Au cours de ce dîner, François BAROIN a sensibilisé les élus locaux sur le rôle et les activités d'AMF puis fait l'inventaire des grands dossiers qui rythment la vie des collectivités en ce moment.

Il a souligné le combat et le soutien de l'AMF pour préserver une certaine volonté d'unité et d'action afin de mieux accompagner les collectivités, y compris celles des territoires ultramarins, qui souffrent de multiples handicaps et pour lesquelles l'AMF se veut être un porte-parole auprès de l'Etat.

Il a témoigné que l'une de ses priorités actuelles était d'enrayer le processus de dégradation des politiques publiques territoriales allant de l'évolution du statut de l'élu local à l'état général des collectivités (contraintes financières, réformes territoriales, retour de l'Etat, changement générationnel,...).

Plusieurs visites sur le terrain ont permis également à François BAROIN de prendre le pouls des communes et de la population. Une rencontre a d'abord eu le samedi 13 avril 2019 avec Didier LAGUERRE, le maire de la Ville de Fort-de-France, suivie d'un dépôt de gerbe à l'esplanade François Mitterrand en hommage aux victimes du crash aérien du 16 août 2005, d'une séance de travail avec Alfred Marie-Jeanne, Président de la Collectivité Territoriale de Martinique, et enfin d'une visite de la XXVème Foire Agricole et Artisanale de la Ville de Rivière-Pilote, où il a pu échanger avec exposants et visiteurs, apprécier les produits du terroir et surtout les talents d'artiste du Maire, Raymond Théodose.

L'après-midi fut principalement réservé à la visite des communes littorales touchées par l'invasion des algues des Sargasses. François Baroin a successivement rencontré les maires de Vauclin, François, et Robert qui lui ont fait part des moyens et expériences mis en œuvre pour lutter contre cette invasion, mais aussi du manque de soutien de l'Etat quant aux dépenses induites.

En résumé, lors de cette visite François Baroin a pu prendre connaissance des circonstances dans lesquelles les maires de Martinique exerçaient leurs fonctions et évaluer les moyens pour relayer et amplifier leurs doléances

Maurice BONTE
Président de l'AMM

TELETRAVAIL : UN CHANTIER PAS SI SIMPLE POUR LES COLLECTIVITES TERRITORIALES



Le télétravail désigne toute forme d'organisation du travail dans laquelle un travail qui aurait également pu être exécuté dans les locaux de l'employeur est effectué par un salarié hors de ces locaux, de façon volontaire, en utilisant les technologies de l'information et de la communication.

Le lieu de télétravail peut être le domicile du salarié ou un tiers lieu (un espace de coworking par exemple). Il existe deux formes de télétravail : occasionnel ou régulier. Le télétravail régulier est organisé à l'avance pour un nombre de jours fixe sur une période de référence donnée : par exemple 15 jours par an, un jour par semaine.... Le télétravail occasionnel est organisé soit par accord collectif, soit par accord entre le salarié et sa hiérarchie dans certaines circonstances spécifiques : épisodes de pollution, grève des transports, blocages, sinistres dans les locaux de travail, épidémies, intempéries, situations individuelles telles que la grossesse ou la situation de handicap, situations personnes ou situations de « convenance » pour travailler dans le calme. Le télétravail, qu'il soit régulier ou occasionnel, peut être mis en place soit par un accord collectif, adopté au niveau de l'établissement ou de la collectivité, soit par charte élaborée unilatéralement par l'employeur après avis du CSE s'il existe ou, en l'absence d'accord collectif ou de charte unilatérale, par accord entre l'employeur et le salarié. Les équipements informatiques nécessaires au télétravail sont généralement fournis par l'employeur.

ELECTIONS MUNICIPALES 2020



Municipales 2020, un portail dédié sur amf.asso.fr

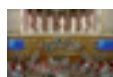
Dans la perspective du prochain renouvellement des conseils municipaux et intercommunaux, cette nouvelle rubrique du site Internet de l'AMF propose des informations utiles en lien avec cette échéance. Elle sera alimentée tout au long de l'année et comprend notamment des éléments sur la préparation des élections, l'organisation matérielle du scrutin, les conditions d'exercice des mandats locaux et la fin de mandat. Principalement réservée aux adhérents de l'AMF, elle contiendra toutefois des textes officiels et certains documents, en accès libre, qui permettront aux citoyens intéressés par ce scrutin d'y trouver des éléments d'information.

PROJETS DE LOI



TRANSPORTS : Projet de Loi mobilités

Les débats sur le projet de loi d'orientation sur les mobilités ont commencé le 19 mars au Sénat. L'occasion de faire le point sur les mesures les plus importantes que les sénateurs ont introduites au cours de cette première semaine de débat en séance publique.



Lutte contre les déserts médicaux : « la concertation avec les élus » inscrite dans le code de la santé publique

Les députés ont adopté une nouvelle disposition qui organise l'information des élus locaux sur la mise en œuvre des projets régionaux de santé. En revanche ils ont rejeté deux mesures de lutte contre les déserts médicaux et ont ferraillé sur la question des certificats de décès.



GRAND DÉBAT NATIONAL : Moins d'élus, pas de RIC, mais plus de pédagogie sur l'action publique ?

Le centre de recherches politiques de Sciences Po (Cevipof) vient de publier une première analyse sur les contributions au grand débat national. Premier enseignement : le principe même de la démocratie représentative n'est pas remis en cause par les contributeurs ; en revanche son fonctionnement actuel est la cible de nombreuses critiques. Le trop grand nombre d'élus et les départements sont particulièrement visés. Au-delà, c'est un besoin très fort de lisibilité de l'action publique qui apparaît. Sur les 46 340 contributions – portant sur les questions de démocratie – versées au grand débat via le site internet dédié, le politologue Luc Rouban en a sélectionné 600 de manière aléatoire. Un matériel inédit qui a permis au chercheur du Cevipof de publier une note de recherche, donnant une image plus contrastée des demandes citoyennes que ce que l'on aurait pu imaginer, avec néanmoins quelques surprises.

Dépendance

Le rapport « Grand Age et autonomie », remis fin mars à la Ministre des solidarités et de la Santé, formule pas moins de 175 propositions. Sur cette base, Agnès Buzin a promis une « grande loi » cet automne. Se voulant réaliste sur l'accroissement du nombre de personnes dépendantes, le rapport chiffre à 9,2M€ le besoin de dépenses supplémentaires par an, à l'horizon 2030 (6,2 M€ en 2024). Il défend une hausse de 25% du taux d'encadrement en Ehpad d'ici 2024 (+ 80 000 postes) ou un plan de rénovation de 3 M€ sur 10 ans pour les Ehpad et les résidences autonomie. Le rapport préconise aussi un plan national pour les métiers du grand Age (hausse des effectifs, prévention des risques professionnels, formation, amélioration de la carrière,...). Parmi les réactions, l'AMF insiste pour que le projet de loi « s'appuie sur les financements dédiés et non sur les budgets communaux ».

INTERNET : CONSEIL PRATIQUE

Comment éviter de recevoir/transmettre des virus via ma boîte mail ?

- Un anti-virus est indispensable mais il ne vous protège pas de l'ensemble des menaces via courriel. En effet certains virus sont indétectables. Pour éviter les risques, vérifiez l'intégralité de l'adresse e-mail de votre interlocuteur. Fait-il bien partie de votre liste de contact ? Y a-t-il une faute ou un caractère spécial qui s'est glissé dans son nom ou dans celui de votre fournisseur d'accès ? N'ouvrez jamais un email qui comporterait une anomalie de ce type.
- N'ouvrez jamais non plus les pièces jointes qui vous sont adressées sans que vous les attendiez, qu'elles proviennent d'inconnus ou de vos contacts. Elles peuvent être porteuses de virus qui se propagent ainsi d'un terminal à l'autre... Pour les mêmes raisons, ne participez pas aux chaînes de messages porte-bonheur ou de solidarité. Et ne retransmettez pas des fichiers reçus dans le cadre d'envois groupés, même s'il s'agit de groupes d'amis.

LES BREVES

Promouvoir l'égalité Hommes-Femmes dans sa collectivité

Bien que légalisée depuis 1983, l'égalité Hommes-Femmes n'est pas toujours réelle dans les faits. Le Journal des Maires présente différents axes à mettre en place pour y parvenir, comme l'établissement public interne, la sensibilisation des agents, le travail en réseau,...

Le Journal des Maires : Avril 2019, N°4

Patrimoine – Mettre à contribution le tourisme pour les monuments historiques ?

Dans une proposition de loi déposée le 7 mai à l'Assemblée nationale, une vingtaine de députés préconisent d'affecter le produit de la taxe de séjour à la rénovation des monuments historiques. Une initiative suscitée par l'incendie qui a partiellement détruit Notre-Dame de Paris le 15 avril et relancé le débat sur le financement des travaux d'entretien et de restauration du patrimoine.

Publié le 15/05/2010 • Par Hélène Girard • dans : Actualité Culture – La Gazette

Délibérations des CM et Simulateur AMF - composition du conseil communautaire

Les communes ont jusqu'au 31 août 2019 pour se prononcer sur la répartition des sièges des conseillers communautaires ou métropolitains au sein de leur communauté ou de leur métropole de rattachement, selon un accord local éventuel.

A cet égard, l'AMF met à disposition des élus un modèle de délibération, ci-joint (référence CW39417 sur le site internet), pour les conseils municipaux qui souhaiteraient se prononcer, dans le cadre d'un accord local, sur la composition du conseil communautaire de leur communauté de communes ou leur communauté d'agglomération.

Le simulateur de l'AMF qui permet de calculer le nombre et la répartition des sièges entre les communes membres est de nouveau actif pour l'ensemble des communautés urbaines et des métropoles.

La dernière mise à jour a permis de prendre en compte les évolutions récentes d'interprétation des services de l'Etat dans la détermination et le calcul des accords locaux (lorsqu'ils sont possibles).

A défaut d'accord local, le préfet constatera la composition du conseil communautaire ou métropolitain qui résulte de la répartition de droit commun.

Le simulateur est accessible depuis le site internet.

Préparez votre Semaine pour la qualité de vie au travail !



Le programme de la Semaine pour la qualité de vie au travail 2019 est en ligne.

Une semaine pour parler des liens entre management, santé au travail et performance, du rôle du DRH pour articuler les démarches de QVT et d'amélioration continue, de méthodes pour évaluer les effets d'une nouvelle organisation avec les salariés et leurs représentants...

Cette année, la Semaine pour la qualité de vie au travail, c'est :

- plus de 50 événements organisés par les Aract en région (ateliers, conférences, escape games, "vis mon travail"),
 - et une douzaine de webinaires à suivre gratuitement en direct ou en différé.
- et l'occasion d'échanger sur les façons de trouver les bons équilibres entre les différents leviers de performance(s) : coopérations, compétences, engagements...
Inscrivez-vous dès à présent sur semaineqvt.anact.fr !

- Finances locales : Actualisation du Guide pratique "taxe de séjour".

La direction générale des collectivités locales (DGCL) et la direction générale des entreprises (DGE) ont actualisé le guide pratique sur les taxes de séjour. https://www.collectivites-locales.gouv.fr/files/files/dgcl_v2/FLAE/FL1/taxedesejour/guide_pratique_v5_taxe_sejour.pdf

Cette cinquième version tient compte des nouvelles dispositions introduites par la loi de finances pour 2019.

Par rapport aux précédentes versions, le guide pratique a été reconfiguré afin d'en faciliter la lisibilité et la cohérence. Il décompose désormais l'ensemble des étapes du processus juridique applicable aux taxes de séjour.



Attribution de la Médaille de l'Association des Maires de la Martinique

Les Maires ayant à leur actif 18 années de mandat de maire peuvent recevoir la médaille de l'Association des Maires de la Martinique gravée à leur nom.

La cérémonie de remise sera organisée le mercredi à la Maison des Collectivités à l'occasion d'une séance plénière.

Un courrier en ce sens sera adressé à tous les adhérents. Les élus correspondant à ces critères en seront informés.

L'AGENDA

- Universités des Maires de la Martinique (24-25 Juin 2019)

Date : le lundi 24 et mardi 25 Juin 2019 - De 08h00 -16h30

Lieu : Hôtel Carayou – 97229 Trois-Ilets

- Célébration du 15ème anniversaire de la Communauté d'agglomération de l'espace sud de la Martinique (C.A.E.S.M.)

Juin 2019

- 10èmes Journées nationales de l'archéologie se dérouleront les 14,15 et 16 juin 2019 partout en France et pour la première fois en Europe.

Retrouvez le programme des JNA 2019 sur journees-archeologie.fr ou # JNArcheo